

DÉMÉNAGEMENT À LA DSS : LES AGENT·ES DES MINISTÈRES SOCIAUX NE SONT PAS DES PIÈCES AMOVIBLES



Un déménagement impromptu dans des délais impossibles. Le cabinet de Madame Darrieussecq, ministre déléguée chargée des Personnes en situation de handicap, a exigé le déménagement d'une douzaine d'agent·es de la direction de la Sécurité sociale. Prévenus le mercredi 28 Septembre, ils et elles se sont vu·es imposer la libération de leurs espaces de travail, le tout dans des délais extrêmement courts, à savoir une semaine. Les agent·es n'ont bénéficié d'aucune concertation ou de discussions au préalable afin de se préparer à cet évènement.

Une dégradation des conditions de travail. Ce processus témoigne d'un manque d'égard envers des agent·es du ministère exerçant au sein d'une direction permanente. Du fait de ce déménagement, plusieurs agent·es voient une détérioration de leurs conditions de travail, se retrouvant dans des espaces plus restreints qu'auparavant. Certaines nouvelles configurations de bureau proposées cantonnent des agents dans des espaces de 6 à 7 m² par personne (en deçà des 11m² conseillé par l'AFNOR et des 8m² appliqué aux sein des ministères). En outre, cette annonce brutale a des conséquences sur le vécu des agents au travail et le sentiment d'absence de considération envers leurs activités, d'autant plus en ces temps de PLFSS pour lequel l'ensemble des agent·es concerné·es par le déménagement sont fortement impliqués.

Ce passage en force n'est pas acceptable. Au sein de notre ministère, le respect des agent·es doit être un élément indiscutable et est indispensable au bon fonctionnement de l'Administration. Tout déménagement doit à ce titre faire l'objet d'une concertation avec les agents et d'une discussion en commission représentative. **Nous espérons que des situations similaires ne surviendront pas à l'occasion du grand déménagement prévu dès mars 2023 les agent·es des ministères sociaux et nous n'acceptons aucune dégradation des conditions de travail.**

CONTACT

mail : SYNDICAT-CGT-ADM-CENTRALE@sante.gouv.fr

téléphone : 01 40 56 50 19 / 01 40 56 45 46